

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

Le Comité chargé de l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador (le Comité) a organisé quatre séances de mobilisation publique en personne en novembre 2023 à Marystown, Harbour Breton, Corner Brook et Stephenville. L'équipe de communication de l'AEIC a annoncé ces séances, à l'avance, sur le registre et les médias sociaux (Facebook, X [anciennement Twitter], LinkedIn).

Des courriels ont également été envoyés à la liste de distribution, contenant les annonces et invitant à les diffuser dans leurs réseaux. Ces séances ont été tenues sous forme de « portes ouvertes », les documents de la réunion ont été présentés en format d'affiche et placés dans le lieu de la rencontre. En outre, des cartes de la zone d'étude et de la zone d'intervention ont été placées sur les tables. Lors de chacune des portes ouvertes, le Comité a organisé deux discussions — l'après-midi et le soir. Les discussions ont eu lieu de 13 h à 15 h et de 16 h à 18 h. Les participants ont été invités à s'inscrire à leur arrivée. Au cours de ces discussions, chaque membre du Comité a présenté une partie des documents relatifs à l'évaluation régionale et à la zone d'intervention, puis les participants ont posé des questions. Après la discussion de groupe, certains participants se sont adressés aux membres du Comité en groupes plus restreints ou individuellement. [Novembre 2023 — Matériel pour la séance de mobilisation en personne \(iaac-aeic.gc.ca\)](#)

Thèmes récurrents :

Les thèmes suivants ont été mentionnés par les participants lors de plusieurs séances d'information.

- Besoin d'énergie éolienne en mer/utilisation de l'électricité produite?
- Impacts sur les pêches et les communautés
- Impact sur le milieu marin
- Mandat du Comité et processus d'évaluation régionale
- Prochaines séances

Vous trouverez ci-dessous un résumé de chaque séance.

Séances de Marystown, 6 novembre 2023, 13 h - 15 h et 16 h - 18 h

Résumé de la rencontre

Participants :

Comité — 4 membres

Secrétariat — 3 membres

Participants — 31 participants, dont plusieurs du secteur des pêches

Résumé de la discussion :

Besoin d'énergie éolienne en mer/utilisation de l'électricité produite

- Les utilisations potentielles de l'électricité produite par les éoliennes en mer dans d'autres provinces ou territoires comprennent l'exportation, le réseau local, la production d'ammoniac et d'hydrogène. Est-ce que TNL a besoin de l'énergie éolienne en mer à l'une de ces fins?
- TNL est déjà un exportateur net (hydroélectricité). La boucle de l'Atlantique est bloquée; il n'y a donc pas de lien pour l'exportation. Le gouvernement de TNL a attribué des terres publiques à de nombreux projets éoliens terrestres, et un projet terrestre est en cours sur des terres privées; ces projets ciblent la production et l'exportation d'ammoniac et d'hydrogène.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

- Le choix de l'énergie éolienne en mer est parfois justifié par un manque de possibilités terrestres, ce qui n'est pas le cas à TNL.
 - Le Comité n'a pas pour mandat de déterminer la façon dont l'énergie sera utilisée, mais les participants ont mentionné, pendant les séances, que toutes ces utilisations sont possibles.
 - Les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas indiqué au Comité qu'ils prévoyaient des utilisations spécifiques pour l'électricité produite par l'énergie éolienne en mer à TNL.
 - Le Comité a pour mandat de repérer les zones d'autorisation d'éoliennes en mer.
- Le coût de l'énergie éolienne en mer est cinq fois plus élevé que celui de l'énergie éolienne terrestre. Pour TNL, la viabilité économique d'une telle entreprise est discutable. Dans le nord-est des États-Unis, deux promoteurs viennent de se retirer de l'exploitation pour des raisons économiques.

Impacts négatifs sur les pêches, les pêcheurs et leurs communautés

- La pêche et l'exploitation éolienne en mer ne sont pas des activités compatibles. L'implantation de projets d'éoliennes en mer dans d'importantes zones de pêche revient à forcer la réinstallation des communautés adjacentes qui dépendent de la pêche. La totalité de la zone d'intervention est pêchée — différentes espèces dans différentes zones, à différents moments.
 - Le Comité recherche des participants qui voudraient communiquer des informations sur leurs lieux de pêche.
 - Les participants estiment que les gouvernements devraient déjà disposer de ces informations, car ils soumettent des carnets de bord papier.
 - Le Comité explique que le MPO contribue à cette évaluation régionale, mais que l'Atlas marin manque d'informations que le MPO ne possède pas sous forme numérique; le Comité espère que les pêcheurs pourront combler cette lacune pour le Comité (p. ex., en indiquant les zones de pêche sur les cartes disposées sur les tables).
 - Le Comité reconnaît que les « plus petites » pêches (relativement parlant) ont encore des retombées locales importantes et tente d'obtenir ces informations.
 - Le Comité essaie d'obtenir une image complète des pêches (p. ex., les données sur les concombres de mer sont manquantes).
 - Le Comité se demande si une zone tampon côtière ne permettrait pas au moins d'écarter la pêche du homard de l'examen des zones potentielles d'octroi de licences d'exploitation éolienne en mer.
- Effets de la prospection sismique sur les pêcheries — une étude australienne récente démontre les effets sur le homard.
 - La deuxième partie du mandat du Comité consiste à recueillir des informations sur des effets similaires, en s'appuyant sur des recherches menées dans d'autres pays.
- Effets des changements climatiques sur la pêche — où et comment la pêche est pratiquée aujourd'hui et comment elle pourrait évoluer dans les années à venir.
- Inquiétude quant au fait que le Comité a omis la péninsule d'Avalon dans la zone d'intervention — aucun impact négatif ne sera ressenti dans cette zone, mais plutôt sur les côtes sud et ouest de l'île.
 - Cette zone a été omise en raison de la présence d'icebergs.
 - Le Comité a encore beaucoup de travail à faire, beaucoup plus de contraintes à intégrer (y compris des zones de frai importantes, des habitats essentiels, etc.) avant de délimiter les zones qu'il estime les plus appropriées pour l'exploitation éolienne en mer dans un avenir prévisible.

- Les projets d'éoliennes terrestres ont beaucoup moins d'impact négatif sur les pêches, les pêcheurs et leurs communautés. Il n'y a pas d'endroit à TNL où pratiquer l'exploitation éolienne en mer.

Aspect esthétique

- Un participant remarque qu'il a perdu la terre de vue à 32 milles.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

Mandats des gouvernements fédéral et provincial

- Les participants estiment que la volonté des gouvernements fédéral et provincial d'exploiter l'énergie éolienne en mer n'est pas justifiée.
- L'élaboration d'un cadre réglementaire visant l'exploitation éolienne en mer est mal gérée par les gouvernements fédéral et provincial.
- Il semble que les gouvernements fédéral et provincial se fassent concurrence d'une certaine manière (la province ayant récemment mis l'accent sur l'exploitation de l'énergie éolienne terrestre).

Mandat du Comité

- Le mandat élargi entrave le processus et rend difficile la détermination des impacts sans savoir ce qui est proposé, où et à quelles fins.
 - Le Comité reconnaît qu'il s'agit d'un défi et comprend leur frustration.
- Les zones d'autorisation recommandées par le Comité pour l'exploitation éolienne en mer ne sont que des recommandations à l'attention du gouvernement. Les gouvernements ne sont pas obligés d'accepter ces recommandations. Une question est soulevée relativement à la possibilité d'établir l'exploitation éolienne en mer sur les gisements de pétrole et de gaz existants et l'impact d'un tel choix sur les pêcheurs.
 - Le Comité ne mène pas une évaluation des impacts environnementaux d'un projet en particulier. Le Comité n'a pas l'intention de recommander le positionnement de l'exploitation éolienne en mer dans des zones où pourrait survenir un conflit avec d'autres activités. Il tente d'obtenir une vue d'ensemble des utilisations de l'océan et de déterminer la façon d'intégrer l'exploitation éolienne en mer.

Suggestions pour les prochaines journées portes ouvertes

- Avoir plus d'informations sur les effets.
- Faire une présentation et organiser une séance de questions/réponses plutôt qu'une rencontre de type portes ouvertes.
- Contacter directement les offices de l'énergie et les municipalités.
- Distribuer par courrier des dépliants et le questionnaire, mettre en place une boîte de dépôt des questionnaires remplis lors des séances.
- Faire de la publicité sur les radios locales (VOCM en particulier).
- Réaliser un entretien à l'antenne dans les médias locaux.
- Éviter l'heure du souper (vers 17 heures).

Séances de Harbour Breton, 8 novembre 2023, 13 h - 15 h et 16 h - 18 h

Résumé de la rencontre

Participants :

Comité — 4 membres

Secrétariat - 2 membres

AEIC — 1 employé

Participants — 13 participants, dont plusieurs dirigeants municipaux

Résumé de la discussion :

Exploitation éolienne en mer et composantes physiques

- L'ER concerne-t-elle uniquement les parcs éoliens en mer et non les parcs éoliens terrestres?
 - Le Comité précise la différence entre l'exploitation éolienne terrestre et en mer, et que son mandat n'inclut pas l'exploitation éolienne terrestre. L'ER n'est pas fondée sur un projet, elle est destinée à fournir une vue d'ensemble du potentiel de l'exploitation éolienne en mer dans la province, en utilisant l'analyse des contraintes, les effets de l'exploitation éolienne en mer, etc.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

- Qu'est-ce qui est considéré comme « en mer » dans ce cas?
 - Le Comité précise qu'il s'agit d'une zone d'étude qui part du littoral et s'étend aux zones en haute mer. Le Comité prend connaissance d'informations provenant d'Europe sur l'utilisation d'une zone tampon de 22 km à partir du littoral, dans laquelle l'exploitation éolienne en mer n'est pas autorisée. Il recherche également des informations sur les zones tampons utilisées pour les colonies d'oiseaux côtiers et reçoit des recommandations de Parcs Canada pour établir une zone tampon de 80 km autour de la côte du parc de Gros Morne. Si ces types de zones tampons sont inclus, les zones proches du littoral pourraient être exclues. Certaines communautés peuvent ne pas être fortement opposées au fait d'avoir des infrastructures proches du littoral, alors que d'autres peuvent l'être.
 - Les zones tampons mentionnées par le Comité sont-elles les mêmes pour toutes les zones qu'elle envisage, ou dépendent-elles des préoccupations et des intérêts de la communauté?
 - Le Comité mentionne qu'il pourrait recommander des différences en fonction des communautés et de leurs besoins/souhaits.
 - Quelle est la durée de vie des éoliennes et quel en est le coût?
 - Le Comité mentionne que les informations qu'il a trouvées suggèrent que la plupart des éoliennes ont une durée de vie de 25 ans.
 - Est-ce que des éoliennes pourraient être installées dans la zone économique exclusive (ZEE) de Saint-Pierre-et-Miquelon?
 - Le Comité ne se penchera pas sur les zones situées à l'intérieur de la ZEE, car elles ne relèvent pas de sa compétence. Si Saint-Pierre-et-Miquelon décidait de placer des éoliennes dans sa ZEE, les gouvernements provincial et fédéral n'auraient aucun contrôle sur cette décision.
 - La profondeur de l'eau dans la province est plus propice à la flottaison. Est-ce que la flottaison augmenterait l'empreinte de l'infrastructure?
 - Le Comité clarifie l'ER et le mandat, en précisant viser les projets d'au moins 10 éoliennes.
 - L'empreinte globale d'un projet dépend d'une série de variables, principalement de la production d'énergie souhaitée et de la taille de chaque éolienne. Le Comité a relevé, dans le cadre de ses recherches, des parcs éoliens d'une superficie allant de 2 à 200 km². Est-ce que le Comité étudiera le fonctionnement des éoliennes en cas de tempêtes intenses?
 - Le Comité indique que la technologie est conçue pour protéger les éoliennes en cas de vents et de conditions maritimes très violents, avec des résultats positifs en Asie du Sud-Est où les éoliennes sont exposées aux typhons.
 - Le Comité ajoute que la géologie des fonds marins est également prise en compte dans la conception des éoliennes.
- Impact sur l'environnement et la pêche commerciale**
- Le Comité tiendra-t-il compte des voies de migration des espèces dans son analyse?
 - Le Comité discute de la prise en compte des voies de migration du saumon et de l'anguille.
 - Mention des études qui montrent que les vibrations des éoliennes entraînent une diminution des espèces?
 - Le Comité indique qu'il poursuit son étude des effets de l'exploitation éolienne en mer sur une multitude d'aspects, y compris les espèces marines.
 - C'est la première fois depuis le moratoire que les stocks de poissons s'améliorent enfin. Observation du capelan dans la baie de Fortune. Connaissez-vous l'impact de l'exploitation éolienne en mer sur la pêche aux poissons de fond?

- Le Comité indique avoir entendu des commentaires similaires et qu'il examine les effets sur toutes les pêches.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

- Auparavant, de l'eau douce était déversée dans la baie d'Espoir (à partir des infrastructures environnantes), ce qui affectait les poissons et l'environnement. Nécessité d'une étude complète des incidences sur l'environnement de l'exploitation éolienne en mer.
 - Le Comité précise avoir eu la même discussion à Conne River. Discussion très intéressante. L'ER examinera les impacts sur l'environnement, les communautés, les mesures d'atténuation potentielles des effets, etc. Le gouvernement canadien n'est pas lié par les conclusions/décisions du Comité tirées de l'ER, mais on espère qu'il tiendra compte de ces recommandations. Tous les projets devront faire l'objet d'une évaluation des impacts environnementaux propre au projet, quelles que soient les conclusions de l'ER.
- Le Comité indique également qu'il repérera les possibles lacunes en matière de données/d'informations qui devraient être comblées avant de procéder à des projets spécifiques. Il y a des régions d'Europe où l'on a étudié des zones potentielles pendant 3 à 5 ans pour bien comprendre l'environnement benthique avant de lancer un projet.

Impact sur les communautés et le financement

- Le Comité indique qu'il étudie les effets de l'exploitation éolienne en mer sur les communautés. Il a cité l'exemple des Pays-Bas, où les universités ont mis en place des programmes pour aider à développer une main-d'œuvre qualifiée pour l'industrie.
- Comment les communautés bénéficient-elles financièrement de l'exploitation éolienne en mer?
 - Le Comité indique qu'il examine ces impacts. Le plus souvent, il s'agirait de la mise à disposition d'un soutien, de navires, de travailleurs, etc.
 - Les municipalités ne bénéficieront probablement pas directement de l'exploitation éolienne en mer, car elles ne percevront pas de taxes sur les infrastructures situées dans l'eau.
- L'acheminement de l'électricité vers la terre aura toujours un impact terrestre. Des travaux supplémentaires doivent être entrepris avant de procéder à cette étape.

Le processus d'évaluation régionale

- Les informations recueillies dans le cadre de l'ER sont-elles destinées à un usage gouvernemental?
 - Le Comité précise qu'il informera l'organisme d'autorisation et de réglementation des gouvernements. L'ER indiquera les domaines potentiels d'autorisation, les recommandations relatives aux effets, etc.
- Le Comité/l'ER est-il financé par l'industrie ou le gouvernement?
 - Le Comité précise qu'il a été établi (et que son mandat et son accord ont été signés) par les gouvernements fédéral et provincial (financé par le gouvernement fédéral), mais qu'il s'agit d'un comité indépendant des deux paliers de gouvernement. L'industrie ne participe pas au financement. Le Comité n'a pas de réponse à la question sur la tenue de l'ER maintenant, en particulier alors que de nouvelles exploitations terrestres viennent de commencer.
 - Le Comité de la Nouvelle-Écosse a un scénario différent, puisque la Nouvelle-Écosse a fixé des objectifs et que des promoteurs veulent déjà faire des offres pour certaines zones.
- Après ces séances en personne, y aura-t-il un autre domaine d'intervention à venir?
 - Le Comité précise que l'analyse des contraintes a été réalisée dans un premier temps et qu'il s'agit maintenant de déterminer les zones pour finalement obtenir les zones potentielles pour lesquelles il est recommandé d'octroyer des licences d'exploitation

de l'éolienne en mer. Par ailleurs, le Comité a demandé une prolongation de son calendrier de travail et, si cette demande est acceptée, son calendrier sera modifié et les périodes de consultation se poursuivront plus tard que prévu. Les participants pourront trouver plus d'informations sur le Registre au fur et à mesure de l'avancement des travaux du Comité.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

- Y aura-t-il d'autres séances d'information?
 - Le Comité souligne qu'il s'agit de la première série de séances en personne et qu'il est prévu de poursuivre la mobilisation avec l'avancement de l'ER.
- Les zones seront-elles définies en fonction de différents aspects? Après la détermination des zones, les projets devront-ils encore faire l'objet d'une évaluation avant d'être mis en œuvre? On a également exprimé des préoccupations lors de la première ER ayant mené à un règlement d'exclusion.
 - Le Comité indique qu'il a demandé au ministre de préciser qu'il n'existait pas de règlement d'exclusion pour cette ER et qu'il attendait une réponse.

Séances à Corner Brook, 16 novembre 2023, 13 h - 15 h et 16 h - 18 h

Résumé de la rencontre

Participants :

Comité — 4 membres

Secrétariat - 3 membres

AEIC — 1 employé

Participants — 21 participants

Résumé de la discussion :

Besoin d'énergie éolienne en mer/utilisation de l'électricité produite

- Les utilisations potentielles de l'électricité produite par les éoliennes en mer dans d'autres provinces ou territoires comprennent l'exportation, le réseau local, la production d'ammoniac et d'hydrogène. Quelle est l'utilisation à TNL?
 - Le Comité n'a pas pour mandat de déterminer la façon dont l'énergie sera utilisée, mais des participants ont mentionné, pendant les séances, que toutes ces utilisations sont possibles.
- Alors que le gouvernement de TNL tient des discussions sur l'exploitation éolienne terrestre, le projet du cours supérieur du fleuve Churchill, l'île Gull et maintenant l'exploitation éolienne en mer, il est difficile de comprendre la vue d'ensemble du plan énergétique de cette province. Tout cela est-il nécessaire?

Effets de l'exploitation éolienne en mer

- Effets négatifs sur les poissons — il est important de comprendre les schémas de migration. Outre les effets sur les poissons, il y a les impacts socio-économiques associés — une compensation devra être envisagée.
- Doit prendre en compte les effets sur les mammifères marins et les oiseaux; faire des recommandations sur les mesures d'atténuation comme le recours à des observateurs de mammifères marins, les fermetures pour cause de bruit.
- Le Comité devrait également étudier les effets terrestres, notamment sur les chauves-souris, les voies migratoires des oiseaux migrateurs. Certains éléments des projets d'exploitation d'énergie éolienne qui sont terrestres (station de conversion, câble, lignes électriques).
- Il est important de tenir compte de l'impact visuel. La proximité du littoral augmente l'impact visuel pour les personnes à terre (loisirs, tourisme). Pour les participants à la zone du projet GH2, il y aura des éoliennes terrestres et en mer dans les bassins visuels.

- Les effets économiques, sur le plan des emplois, sont principalement liés à la phase de construction — peu d'emplois locaux à long terme.
- Le Comité doit tenir compte des effets sur la santé humaine.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

Mandat du Comité

- Importance de cerner les lacunes et de formuler des recommandations pour les combler par d'autres études, y compris un programme de suivi (p. ex., l'ER est un document évolutif qui doit être mis à jour).

Séances à Stephenville, 17 novembre 2023, 13 h - 15 h et 16 h - 18 h

Résumé de la rencontre

Participants :

Comité — 4 membres

Secrétariat - 2 membres

AEIC — 1 employé

Participants — 47 participants

Besoin d'énergie éolienne en mer/utilisation de l'électricité produite

- Quelle sera l'utilisation finale de l'énergie? Cette information est importante pour les citoyens. Nous avons de l'hydroélectricité. Quelle est l'utilité de l'exploitation éolienne en mer? Sera-t-elle utilisée pour des projets d'hydrogène et d'ammoniac?
 - Le Comité précise que l'utilisation finale de l'énergie ne fait pas partie de son mandat et que, lors de nos consultations, aucune industrie n'a exprimé son intérêt pour la mise en œuvre de l'exploitation éolienne en mer à TNL. Le Comité ne peut donc pas confirmer l'utilisation finale réelle. Cela dit, la production d'hydrogène et d'ammoniac fait partie des possibles utilisations finales.
 - L'Allemagne et d'autres pays européens qui s'intéresseront à l'hydrogène et à l'ammoniac ont leurs propres projets d'exploitation éolienne en mer en cours et ont étudié la possibilité d'utiliser l'énergie éolienne en mer pour produire de l'hydrogène et de l'ammoniac. Le processus de production d'hydrogène et d'ammoniac entraîne une perte d'énergie considérable. Il n'y a pas d'utilisation locale de l'énergie en raison de l'existence de l'énergie hydroélectrique, alors pourquoi envisager l'exploitation éolienne en mer à TNL en termes de viabilité?
- Le Comité précise que tout projet susceptible d'être proposé après l'achèvement de l'ER fera l'objet d'une évaluation des impacts environnementaux complète. La Nouvelle-Écosse opte pour l'exploitation éolienne en mer et fixe un objectif parce qu'elle a besoin d'énergie. TNL dispose d'une abondance d'énergie propre. Pourquoi le gouvernement fait-il cela alors que nous n'en avons pas l'utilité?
 - Le Comité explique que son mandat consiste à évaluer la zone d'étude et à proposer des zones appropriées pour l'exploitation éolienne en mer, en tenant compte des impacts positifs et négatifs d'une telle exploitation sur les plans social, économique, environnemental et sanitaire. L'utilisation finale de l'énergie ne fait pas partie de son mandat.
- L'idée que l'énergie hydroélectrique est surabondante à Terre-Neuve n'est pas correcte et c'est la raison pour laquelle la province veut construire le projet hydroélectrique de l'île Gull. Le participant déclare avoir acquis cette connaissance grâce à sa longue expérience professionnelle avec NL Power.

Impact sur la pêche, les communautés, la santé et l'économie

- Le Comité tiendra-t-il également compte de l'impact sur la santé humaine des personnes vivant à proximité des éoliennes? Il existe des interférences de très basses fréquences et de fréquences électromagnétiques (FEM).
 - Le Comité indique avoir le mandat d'examiner les impacts environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires et qu'il en tiendra compte dans ses recommandations.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

- Le Comité doit également tenir compte de l'effet cumulatif, non seulement sur la communauté, mais aussi sur les travailleurs qui travailleront dans l'industrie.
- Le secteur de l'exploitation éolienne en mer rapportera-t-il près de 1,6 milliard de dollars par an, comme le font actuellement les pêches?
- Quelles sont les données dont vous disposez sur les pêches de la baie de Saint-Georges?
 - Le Comité discute de ce qu'il a reçu du MPO et de la raison pour laquelle il est ici dans la communauté, soit pour obtenir votre avis sur les endroits où vous pêchez et ce que vous pêchez, afin de pouvoir faire une meilleure évaluation de l'impact et une meilleure recommandation.
- Y a-t-il des effets positifs sur les pêches?
 - Le Comité mentionne qu'il existe une expérience au Royaume-Uni où l'on a constaté que le nombre de homards augmentait autour des bases des éoliennes.
- TNL tire de meilleurs revenus de la pêche au homard qu'elle n'en tirera de l'exploitation éolienne en mer. Il se peut que nous ne pêchions pas beaucoup de homard en mer aujourd'hui, mais avec tous les changements qui se produisent, il y aura un moment où nous déciderons de pêcher le homard en mer. Il faut également se demander d'où vient le homard lorsque les éoliennes en mer sont installées.
- Je ne comprends pas la présence d'exploitation éolienne en mer dans la baie de St-George, car il s'agit d'une zone de frai.
 - Le Comité explique que c'est la raison de sa présence, soit pour demander aux pêcheurs où ils pêchent et ce qu'ils pêchent afin de contribuer à l'élaboration du rapport et des recommandations de l'ER.
- La côte ouest est connue pour être le cœur de la pêche. Nous avons l'exploitation éolienne terrestre et maintenant nous envisageons l'exploitation éolienne en mer. Quel sera l'impact sur les mammifères marins? Nous aurons des éoliennes tout autour de nous, ce qui suscitera de nombreuses inquiétudes. Sur la côte ouest, nous avons des pêcheries côtières et des pêcheries en mer, et il ne faut pas installer d'éoliennes dans notre baie.
- Quelle est la zone tampon pour la pêche autour des éoliennes/du parc éolien?
 - Le Comité explique qu'en Europe, on utilise un demi-kilomètre.
- Toute la côte ouest est connue pour être un corridor pour les oiseaux migrateurs. Comment pensez-vous en tenir compte?
 - Le Comité indique être en contact avec le Service canadien de la faune et que les itinéraires de migration des oiseaux sont pris en compte.
- L'énergie éolienne a atteint un point tel qu'elle est en train de gagner beaucoup de place. Dans la ville de Cap-St-George, des tours ont été installées et l'environnement ne connaît pas de frontières. Nos citoyens sont perdants alors que d'autres entreprises et d'autres pays en profitent.
 - Le Comité précise que son mandat porte sur l'exploitation éolienne en mer, mais qu'il peut comprendre la frustration qu'ils éprouvent à propos de l'exploitation éolienne terrestre.
- Il n'y a aucune chance que TNL en profite sur le plan économique si l'on supprime toutes les industries du tourisme et de la pêche.
- Disposez-vous de données sur l'ampleur des vibrations provoquées par les éoliennes en mer et sur l'impact qu'elles auront sur nos maisons?
 - Un autre participant remarque que pour le bruit, oui, mais pour les vibrations, ce n'est pas comme un générateur, sinon la structure va se briser. Le fait que l'exploitation soit en mer signifie que les structures seront éloignées des habitations et que le bruit ne posera pas de problème.

Processus d'évaluation régionale

- Quelle est la durée de l'évaluation régionale?
 - Le Comité explique avoir été établi pour effectuer son travail dans un délai de 18 mois, avec un rapport à rendre dans 12 mois et un rapport final dans 18 mois. Souhaitant poursuivre les consultations et les séances de mobilisation publique, le Comité a écrit aux ministres pour leur demander une prolongation. Si cette demande est acceptée, la durée sera modifiée.

Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador

Résumé des séances de mobilisation publique en personne, novembre 2023

Compte rendu de la rencontre

- En tant que dirigeant de ma communauté, je n'ai reçu aucune invitation, pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas été invitée?
 - Le Comité indique que l'invitation a été publiée dans le registre, sur les médias sociaux et communiquée au public. Les invitations n'ont pas été adressées à des personnes ou à des organisations.
- Le Comité décrit les prochaines étapes de son analyse des contraintes : il examinera les zones de pêche importantes, les aires marines de conservation, les zones de frai, les itinéraires de transport maritime, etc. En nous fondant uniquement sur l'Atlas marin, nous risquons de passer à côté de certaines zones de pêche importantes de la communauté. Par ailleurs, l'océan se réchauffe et les lieux et les types de pêche évoluent également.

Approbation du Comité		
Nom	Initiales	Date
Shayne McDonald		
Glenn Blackwood	GB	13 décembre 2023
Leslie Grattan	LG	11 décembre 2023
Brian Power	BP	29 novembre 2023
Paul W. Saunders	PS	29 novembre 2023